



E4

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation  
Pôle Santé et protection des végétaux

5 rue Françoise Giroud  
CS 67516  
44275 NANTES Cedex 2  
Tel : 02 72 74 71 20 - Fax : 02 72 74 71 49

email : [sral.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Réf : JNDC / MCG - 2018 - 62

Dossier suivi par :  
Marie-Claude GEFFROY 02 72 74 71 29

Objet : Agrément des conseillers, distributeurs et  
applicateurs de produits phytopharmaceutiques

Nantes, le 18 janvier 2018

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION  
EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques

**l'organisme MR BRICOLAGE CHATEAUNEUF SUR SARTHE**  
**domicilié 5 route de Champigne**

**49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE**

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **PL00775**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 18 janvier 2018

Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Jean-Noël DE CASANOVE